

# **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 07 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le sept du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 28 février 2022.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Rémy PASSOT – Damien TOMARIS – Laurent MORIN.

Excusées : Mmes Alice JAMBON-TALEB (pouvoir donné à M. Franck BRUNEL) – Maryline PLAFORÉT-DURAND (pouvoir donné à M. Gontran BODESCOT).

Secrétaire de séance : M. Franck BRUNEL.

### OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 février 2022 est adopté à l'unanimité.

## **I/ URBANISME**

### **1) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

M. le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par :

- Maître Jean-Marc HEILIGENSTEIN, Notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (Rhône), mandataire de SARL FONCIMMO, reçue en Mairie le 24 février 2022, concernant la vente de biens cadastrés AB 274 et AB 278 sis Le Bourg à CHIROUBLES, au profit de Mme MENTREL Clémence, domiciliée 88 Chemin du Caton à MOGNENEINS (Ain).

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

### **2) CHEMIN DE REPONGE**

M. le Maire rappelle la demande d'acquisition d'une partie du chemin rural enclavée dans la parcelle A251, qui se prolonge par un chemin privé.

Des Conseillers se sont rendus sur les lieux pour prendre connaissance de l'état et au vu de sa situation et de sa configuration, pensent qu'il n'y aurait aucun obstacle pour céder cette partie de chemin (environ 42m) situé au lieu-dit « Reponge » du fait que cette portion n'est plus affectée à l'usage du public, qui n'a pas lieu de l'utiliser même en qualité de chemin de randonnée.

M. le Maire expose que l'aliénation de cette portion de chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural sis au lieu-dit « Reponge » en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## **II/ VOIRIE ET VIE DU VILLAGE**

### **1) ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE**

M. Franck BRUNEL a provoqué une réunion de chantier avec les entreprises GULLIN Maçonnerie et Patrimoine (LANTIGNIÉ) et SAS LACHARME Métallerie (CRÊCHES-SUR-SAÔNE) afin d'affiner et de programmer la réalisation des travaux. Au vu du chantier et après discussion, la partie basse en béton formant

parvis est modifiée en béton teinté dans la masse pour permettre le prolongement de la rampe. Aussi, l'entreprise GUILLIN Maçonnerie et Patrimoine a modifié son devis, qui s'élève à la somme de 4 794.00 € TTC.

Il informe également que des travaux de peinture seront à prévoir à la suite du rallongement des 2 rampes d'accès et propose de profiter de cette opération pour rénover la totalité de la rambarde du balcon et des escaliers de la Mairie. Les Conseillers acceptent et charges M. BRUNEL de demander des devis de peinture pour se faire.

## **2) LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Comme évoqué lors de la précédente réunion, un projet de règlement intérieur de location a été établi spécifiquement pour la Salle des Fêtes « Jean Lapierre ». Ce règlement va engendrer la réalisation d'un état des lieux 'avant' et 'après' location ; ceci, dans le but, non seulement de constater l'état général des locaux et matériels mais surtout de faire connaître les consignes générales de sécurité et les emplacements des systèmes d'alarme et de sécurité.

La contrainte de la réalisation d'un état des lieux fait débat au sein du Conseil.

Aussi, M. le Maire propose-t-il aux Conseillers de se prononcer par vote, à main levée, « pour » ou « contre » la mise en place du règlement et de l'état des lieux ? 4 voix « contre » - 1 « abstention » et 6 voix « pour », le règlement intérieur et l'état des lieux sont adoptés et prennent effet immédiatement. Ces nouvelles conditions s'appliqueront pour toutes réservations autres que des réunions.

Une discussion s'ensuit sur la location de la Salle Pulliat à des particuliers pour une rencontre festive. Après discussion, considérant que cette salle est mise à disposition de l'épicerie coopérative « Mon Epi » et le Cru Chiroubles, considérant que du matériel et des produits sont stockés et que pour éviter tout problème, le Conseil Municipal décide de réserver la location de la Salle Pulliat uniquement aux associations communales pour la réalisation de leurs manifestations « vente à emporter » et ponctuellement pour des réunions. Cette mesure prend effet également de suite.

## **3) SALLE DES FÊTES – TOITURE**

MM. Gontran BODESCOT et Laurent MORIN ont rencontré M. Olivier PEREYRON – Chef de Projet Photovoltaïques auprès du SYDER, afin de demander une étude de faisabilité pour l'installation photovoltaïque sur la toiture de la Salle des Fêtes, dans le cadre du développement durable et de la transition énergétique. M. PEREYRON a, dans un premier temps, présenté les différentes façons pour accompagner la Commune dans ce projet, notamment en tant que maître d'œuvre.

Il a établi ensuite une étude de faisabilité « techniques » consistant à l'intégration des panneaux solaires à la place des tuiles. En plus de l'intégration visuelle indéniable, une économie non négligeable sur le poste tuile est possible. L'ensemble des capteurs peut être raccordé sur un onduleur de 25kVA voire de 20kVA. La Salle des Fêtes est alimentée par le poste « Le Verdy » qui arrive par le coin nord-ouest du bâtiment ; un raccordement de la production au même endroit est à privilégier.

En ce qui concerne l'étude de faisabilité « économique », le coût global de l'opération photovoltaïque est estimé à 37 700.00 € HT pour l'investissement et de 620.00 € HT pour le coût de fonctionnement annuel. Le revenu de fonctionnement annuel attendu est de 2 907.00 €.

En conclusion de cette étude de faisabilité, il en ressort que la rentabilité intrinsèque de l'installation photovoltaïque soit de 20 ans (18 ans si l'on compte une moins-value de 3.500 € de tuiles), la durée de vie importante des équipements, la bonne rentabilité au-delà de la durée d'amortissement rend cet investissement réalisable.

M. BODESCOT a pris contact avec les entreprises de charpente-couverture-zinguerie VOUILLON (LANCIÉ) et CHOPIN Jean-Paul (LE PÉRRÉON) pour demander un devis de réfection de la couverture en complément du calepinage des capteurs.

Il conviendra ensuite de rechercher les aides pour financer ce projet.

# **III/ ÉCONOMIE, VITICULTURE ET TOURISME**

## **1) RÉAMÉNAGEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE COMMUNALE**

Mme Alice JAMBON-TALEB travaille sur la rédaction d'un courrier à adresser à chaque propriétaire de lamelles signalétiques les informant du retrait de celles qui n'ont plus lieu d'être, en raison de la cessation d'activité. Il est fait référence à l'article R581-58 modifié par décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 – art. 2 « *toute enseigne doit être supprimée par la personne qui exerçait l'activité signalée dans les trois mois de la cessation de cette activité, sauf si elle présente un intérêt historique, artistique ou pittoresque* ».

Dans un premier temps, seront retirées les ensembles signalétiques sis au carrefour du Bourg, afin de permettre les travaux de ravalement des façades de la propriété FERRET et l'aménagement des sanitaires en abri bus. Suivront ensuite l'épuration des lamelles sur tous les supports signalétiques de la Commune.

Pour information, M. Cédric DESMURES – Géomètre-Expert a rencontré récemment M. Jean-Paul MATRAY pour élaborer le relevé et le plan de division parcellaire de l'emplacement des sanitaires au carrefour du Bourg. Un rendez-vous pour le bornage devrait suivre sans tarder.

## **2) INFORMATION SUR LITIGE SAVOYE / SCHIAVONE**

M. le Maire informe que la requête formulée par SAS Christophe SAVOYE, demandant l'annulation de la décision rendue par M. le Préfet du Rhône de refuser l'exploitation d'une licence de débit de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie, a été rejetée par le Tribunal Administratif de LYON.

## **IV/ FINANCES**

La Commission Finances réunit le 04 mars 2022 fait le constat que les budgets seront difficiles à établir du fait, entre autres, de la forte augmentation des matières premières... Il est toutefois espéré des recettes plus conséquentes à la suite de la révision des valeurs locatives de l'ordre de 3% servant de base aux taxes foncières, de l'augmentation des volumes d'eau potable assujettis à la redevance de l'assainissement collectif du fait des nouveaux raccordements...

M. le Maire interroge, dans le cas où des moyens financiers pourraient être dégagés, quelles seront les priorités à donner : réserve ou actions ?

Enfin, il fait savoir que les associations sollicitant des subventions publiques doivent le faire sur le cerfa n° 12156-06.

## **V/ CULTURE**

### **1) RELANCE VIE ASSOCIATIVE**

C'est un constat fait dans la plupart des Communes : la vie associative a été aussi mise à mal avec la pandémie et ses conséquences. La relance des manifestations est difficile et l'engagement des bénévoles s'est peu à peu affaibli.

M. le Maire propose d'organiser prochainement une journée dite de « rattrapage » où ce serait l'occasion de se retrouver, de se présenter, d'échanger, ... un rassemblement qui donnerait l'impulsion à tous de vouloir redynamiser la vie associative de CHIROUBLES.

### **2) PROJET FESTIVAL DE JAZZ A CHIROUBLES**

Les étudiantes de HEC PARIS ont procédé à une analyse des offres analogiques des Festivals existants en France et leurs modalités d'organisation et de gestion. Une deuxième phase se focalise sur une étude du territoire de CHIROUBLES et sur son inscription dans le Beaujolais. L'objectif de cette étape est d'obtenir une vue d'ensemble du territoire, en réalisant un état des lieux général des offres (culturelles, touristiques, d'hébergements...) et des visiteurs (français et étrangers), afin d'appréhender au mieux l'attractivité du territoire. Au regard des conclusions tirées de cette seconde phase, auxquelles s'ajoutent celles de la précédente, une proposition de positionnement et la présentation de bonnes pratiques relatives à l'organisation d'un festival pourront être réalisées dans le cadre de la troisième et dernière phase.

C'est ainsi qu'elles sont venues sur le territoire pour rencontrer différents acteurs de la vie associative...

Il pourrait être envisagé une 1<sup>ère</sup> édition « light » du Festival de Jazz sur le site de M. Pascal BAUER, au lieu-dit « Fonds Bateaux », peut-être fin août 2022. M. le Maire précise que ce Festival serait organisé dans le cadre purement associatif. Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, ce serait sous couvert d'une association présidée par M. Olivier DEPARDON, Pianiste Compositeur, résidant à CHIROUBLES. Des recherches de financement / sponsors et de bénévoles devront être lancées.

## **VI/ ASSAINISSEMENT**

M. le Maire rappelle qu'il faut programmer une rencontre avec M. Daniel MICHAUD, Conseiller délégué « eau et assainissement », afin d'évoquer le futur transfert de ce service à la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

## **VII/ RESSOURCES HUMAINES**

M. le Maire revient sur le sujet de prospective future des emplois de la Commune.

Il évoque particulièrement le poste d'ATSEM, lequel connaît actuellement l'arrêt en congé de maladie ordinaire de l'agent titulaire. Il précise qu'au regard de la situation actuelle, seuls des contrats à durée déterminée peuvent être établis pour pourvoir au remplacement ; le poste n'étant pas vacant.

Il informe également que Mme Ivana DUCROUX, remplaçante de l'ATSEM, doit effectuer un stage du 28 mars au 08 avril 2022, dans le cadre de sa formation avec le CNED pour l'obtention du CAP « Accompagnant éducatif Petite Enfance ». Il convient de trouver rapidement une solution pour parer à l'absence de Mme DUCROUX durant cette période (garderie périscolaire matin et midi et temps scolaire).

## **VIII/ CAUE / UNIVERSITE**

C'est le vendredi 25 février 2022 que les étudiants de master 1 Gestion des Territoires et Développement rural de l'Université Lumière LYON 2 sont venus présenter, devant une assemblée d'une quarantaine de personnes dont des membres de la CCSB ayant témoigné de leur intérêt, la restitution des travaux sur le thème « CHIROUBLES, Terre de bien vivre et de bien-être – Penser l'organisation des espaces pour maintenir / renforcer cette réalité, développer notre attractivité ». La dynamique que connaît CHIROUBLES doit se poursuivre et intégrer les habitants (anciens et nouveaux) à développer ensemble des projets, qu'ils concernent l'habitat participatif, l'activité touristique, ... L'élaboration du PLUi-H va être un élément moteur pour le développement de la Commune de CHIROUBLES. A ce propos, M. le Maire informe qu'une réunion de présentation aux Maires se tiendra le 31 mars prochain.

## **IX/ COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE**

M. le Maire explique qu'en dehors des commissions municipales, le Conseil Municipal peut consulter d'autres structures. L'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet ainsi la création de commissions extra-municipales consultatives, sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal. Le Maire est Président de droit de toutes les commissions extra-municipales mais peut se faire représenter par un autre élu du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de créer une commission extra-municipale. Il expose que cette commission extra-municipale sera un organe consultatif et une force de proposition. Elle aura pour but de faire participer les citoyens au projet « CHIROUBLES 2035 » L'objet de ce projet est de donner des orientations pour les évolutions du village de CHIROUBLES en matière d'urbanisme, de gestion des espaces naturels, d'organisation du centre bourg, de services publics et d'activité économique.

La commission extra-municipale sera un outil de démocratie locale. Elle donnera la parole aux citoyens en favorisant le dialogue avec les élus, elle associera les citoyens volontaires à la réflexion de l'équipe municipale. Elle sera appelée à formuler des propositions sur les affaires communales. Elle sera donc pour la Municipalité un vrai partenaire. La recherche de l'intérêt général devra guider ses différentes réflexions et propositions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de créer une commission extra-municipale dénommée « CHIROUBLES 2035 ».
- Précise qu'il s'agira d'une commission d'étude : aucune décision ne sera prise lors de ses réunions. Son rôle se limitera à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal. Elle émettra de simples avis et pourra formuler des propositions mais ne disposera d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la Commune.

Le Conseil Municipal décide par ailleurs :

- de fixer la composition de cette commission extra-municipale pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours,
- de fixer le nombre à 15 membres maximum dont 2 membres du Conseil Municipal.

## **X/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS**

### **1) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

M. le Maire expose que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord cadre entre la CAF et une Collectivité sur une période pluriannuelle de 5 ans maximum. Elle facilite la territorialisation des politiques publiques ainsi que l'identification des priorités et des moyens à mettre en œuvre. Elle permet de partager avec les élus un diagnostic et un plan d'action associant l'ensemble des partenaires du territoire. La CTG peut englober l'ensemble des champs d'interventions sur lesquels la CAF intervient (prestations légales et action sociale) dans une approche globale et transversale, afin de revisiter l'ensemble des interventions et des moyens mobilisés sur le territoire. 'La petite

enfance', 'la jeunesse'... font partie des domaines concernés par le CTG. Ce CTG remplace le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, qui expire le 31 décembre 2022.

Cela amène M. le Maire a évoqué la rencontre organisée par l'association Chat-Pito à VILLIÉ-MORGON autour des pratiques éducatives, du fonctionnement de la gestion et de l'avenir. 14 Communes adhèrent à l'association Chat-Pito. Une convention pour le fonctionnement a été signée avec chacune d'elle et certaines donnent également une participation aux familles (montant / jour / enfant). L'association connaît des difficultés budgétaires et n'envisage pas d'augmenter ses tarifs déjà bien assez élevés pour les familles. M. le Maire fait savoir que la CAF participe au financement de structures telles que l'association Chat-Pito ; participation qui est déterminée suivant des zones territoriales et en l'occurrence cette association fait partie des peu aidées.

Afin de préserver cette association, qui a un intérêt important sur le territoire, il a été proposé de solliciter auprès de la CAF une participation financière plus importante et de demander à chaque Collectivité adhérente à l'association de contribuer toute à la même hauteur, sur une base de 4.00 € par jour et par enfant (actuellement CHIROUBLES participe à hauteur de 3.00 €). Pour le budget CCAS, qui prend en charge cette dépense, l'augmentation serait de l'ordre de 400.00 € par an.

## **2) SOLIDARITÉ UKRAINE**

L'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile s'associent afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement de dons dans le cadre du conflit ukrainien. L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours suivant une liste établie.

Au cours de la réunion de la Commission Consultative des Maires, il a été proposé que la CCSB coordonne des points de collecte avec la liste des produits acceptés, laissant toutefois à chaque Collectivité d'organiser sa communication. Une information a été faite sur PanneauPocket.

## **3) GESTION DES DÉCHETS**

M. Gontran BODESCOT rapporte les sujets évoqués lors de la réunion de la Commission du 1<sup>er</sup> mars dernier :

- constat de l'évolution des volumes de déchets collectés dans les conteneurs jaunes, dans le cadre du tri sélectif ; il conviendra d'augmenter la capacité de ces bacs ;
- projet d'animations sur le territoire durant la « semaine européenne de la réduction des déchets » du 19 au 27 novembre 2022 ;
- développement durable : gestion des déchets recyclables – économie circulaire...

## **4) GRANDE FÊTE DE LA FORÊT ET DU BOIS**

Cette 1<sup>ère</sup> édition, prévue les 09 et 10 juillet 2022, prend place au cœur des forêts du Beaujolais sur les prairies verdoyantes du Col de la Casse Froide à CLAVEISOLLES. L'événement rassemblera quelques milliers de personnes dans un cadre festif, animé par des concours, des ateliers divers et variés, des conférences, des excursions forestières, de l'impro et bien plus encore, pour une véritable immersion dans la filière bois locale. Un événement convivial autour de la forêt et du bois qui rassemble déjà une centaine de partenaires dont la CCSB, le Département du Rhône, la Région Auvergne-Rhône-Alpes...

M. Gontran BODESCOT informe que des bénévoles sont recherchés pour concrétiser cet événement.

## **5) COMMISSION TOURISME**

La commission réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022, à laquelle M. Laurent MORIN a assistée, a fait état des bilans 2021 (visiteurs, chiffre d'affaires...) des structures d'accueil touristique sur le territoire de la CCSB : Maison du Terroir Beaujolais, Maison de la Randonnée et du Trail, les Géosites, Office de Tourisme du Beaujolais.

M. MORIN informe qu'en 2020, un compteur a été mis en place à la Terrasse de CHIROUBOES (d'abord sur la terrasse du chalet de dégustation, puis en dessous pour comptabiliser les personnes qui arrivent par le cheminement qui longe le chalet). Les chiffres de 2020 et 2021 sont similaires, près de 16 000 passages sont comptabilisés. A noter qu'il existe différents accès sur ce site (gradins, arrière du chalet, sentier) qui ne permettent pas d'avoir des données exhaustives.

Les projets et objectifs 2022 ont été ensuite présentés dont la mise à jour du topo-guide « Au cœur du Beaujolais » et animation du label Vignoble et Découvertes et promotion de la Route des vins du Beaujolais (road book et site Internet dédié) ...

Il a été constaté une reprise progressive de l'activité d'hébergements qui se traduit par une hausse de 5% de la collecte de la taxe de séjour. Le montant brut est de 122 045 € cette année (contre 116 695€ en 2020). Il est rappelé que l'intégralité de cette collecte de la taxe de séjour (hors part départementale) est reversée à l'Office de tourisme du Beaujolais, en complément d'une contribution financière de 3€ par habitant.

## **XI/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire communique :

- Mme Alice JAMBON-TALEB a pris contact avec une entreprise pour le projet de création d'un colombarium au Cimetière.
- Le prochain Conseil d'École est prévu le 28 mars prochain. Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU sera présente.
- Le planning des permanences pour le Bureau de Vote de l'élection présidentielle sera prochainement établi. Chacun sera interrogé sur ses disponibilités sachant que le scrutin sera ouvert de 8h00 à 19h00.

### **2) TOUR DE TABLE**

- M. Gontran BODESCOT fait part que l'Amicale des Classes en 0 n'effectuera pas la « brocante » programmée le dimanche 31 juillet 2022. Aussi, pense-t-il qu'il est fort dommage que cette manifestation n'ait pas lieu sachant qu'elle a du potentiel et attire beaucoup de monde. C'est pourquoi, il propose que cette « brocante » soit organisée communément avec les associations chiroubloises dans le cadre d'un « comité des fêtes ». Une réunion sera organisée avec les Présidents/es des associations communales pour lancer le projet.  
Cet événement pourrait être l'occasion de créer une animation autour des déchets recyclables.
- M. Laurent MORIN demande s'il peut être posé une flèche mentionnant la direction des chemins de randonnées sur le mur de la Salle Geoffroy « Point Lecture » : un avis favorable est émis.
- M. MORIN informe qu'il va demander aux sociétés AFRAP (LANCIÉ) et CERVOS PUB (MÂCON) des propositions pour la confection du panneau « départ des randonnées ».
- Mme Estelle DUCRUIX signale qu'une réunion est prévue le 22 mars pour le sujet de la Chapelle Saint-Roch.

La séance est levée à 22h15.

#### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

BESÈME Frédéric		
BODESCOT Gontran		
BRUNEL Franck		
JAMBON-TALEB Alice	EXCUSÉE	(Pouvoir donné à M. Franck BRUNEL)
MAZUY Audrey		
DUCRUIX Estelle		
SPÉE-FOURNEAU Perrine		
PASSOT Rémy		
TOMATIS Damien		
MORIN Laurent		
PLAFORÊT-DURAND Maryline	EXCUSÉE	(Pouvoir donné à M. Gontran BODESCOT)



